SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 AVRIL 2009

Sommaire

	Pages
Déclaration des personnes responsables	2
Rapport d'activité	3
Comptes consolidés et annexe	11
Rapport des Commissaires aux Comptes	29

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du Rapport financier Semestriel

Monsieur Alain Fabre, Directeur Général, nommé le 19 décembre 2008, avec effet au 19 janvier 2009.

Attestation

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Contact Investisseurs

Responsable de l'information, de la communication financière et des relations avec les actionnaires

Madame Martine Pedram, Directeur Administratif et Financier

Téléphone : 04.92.98.78.00 Télécopie : 04.92.98.78.79 1, Espace Lucien Barrière

06400 Cannes

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 AVRIL 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Situation économique

Le Groupe subit l'impact d'une crise économique profonde touchant l'ensemble de ses secteurs d'activité, qui se conjugue au niveau des casinos à la poursuite des effets de l'interdiction de fumer depuis le 1^{er} janvier 2008.

Nouvelle Direction Générale:

A la suite de la démission de Monsieur Pascal Brun le 31 octobre 2008 de ses fonctions de Directeur Général de la société, il a été décidé d'organiser la Direction Générale de la société par pôles, comprenant un pôle Casinos et un pôle Hôtelier

Monsieur Alain FABRE a été nommé à la fonction de directeur général de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, assurant à titre interne la direction du pôle Casinos, le 19 janvier 2009. Monsieur Emmanuel CAUX a été nommé à la fonction de Directeur Général Délégué de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, assurant à titre interne la direction du pôle Hôtelier, le 31 mars 2009

Les responsables des directions financière, ressources humaines et communication rendent compte au président du conseil d'administration.

Nomination de deux nouveaux administrateurs

A la suite de l'entrée au capital de SFCMC de la société Casinvest (Qatari Diar) à hauteur de 23.3%, deux administrateurs : Mark Broadley et Eric Series représentant de Casinvest ont été nommés lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2009.

Règlement définitif de la procédure relative à l'acquisition du Gray d'Albion

Par un arrêt du 6 décembre 2007, la Cour d'appel de Paris a condamné Monsieur Dominique DESSEIGNE, du chef de complicité de l'abus de biens sociaux imputé à son épouse décédée, solidairement avec Monsieur Jean-Marc OURY, à payer 67 M€ de dommages-intérêts avec intérêts au taux légal à compter du prononcé de l'arrêt à SFCMC, ainsi que 185 K€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale à Messieurs Alain BUCKEL et Jean-Marie LATTES. Il faut souligner que cette décision s'est prononcée sur les intérêts civils uniquement, et qu'aucune condamnation n'est intervenue sur le plan pénal.

Cet arrêt est devenu définitif, le 14 janvier 2009, avec le rejet par la chambre criminelle de la Cour de cassation des pourvois formés à son encontre.

A la suite de cette décision, Monsieur Dominique Desseigne a fait part de sa décision de saisir la Cour européenne des droits de l'homme d'un recours à l'encontre de l'Etat français. SFCMC n'est pas partie à cette procédure, qui, qu'elle qu'en soit l'issue, n'aura aucune conséquence à son égard.

Utilisation et traitement comptable de l'indemnité perçue.

Le 10 juillet 2008, la Société a reçu, en exécution de l'arrêt du 6 décembre 2007, 68 543 179 d'euros, dont 1 543 179 d'euros d'intérêts de retard calculés sur la somme de 67 M€, au taux de l'intérêt légal pour la période du 6 décembre 2007 inclus au 10 juillet 2008 inclus.

La Société a utilisé une partie de cette somme pour rembourser un crédit relais de 40 M€, qui venait à échéance fin août 2008, et placé le surplus sur un compte à terme, dans l'attente de la décision de la Cour de cassation. Les intérêts de ce placement s'élevaient à 0,4 M€ au 31 octobre 2008 ainsi qu'au 30 avril 2009.

L'indemnité allouée par l'arrêt du 6 décembre 2007 a fait l'objet d'un traitement comptable provisoire, en produits constatés d'avance, dans les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2008, parce que cet arrêt n'était pas définitif lors de l'arrêté des comptes.

Elle fait l'objet d'un traitement comptable définitif dans les comptes consolidés semestriels clos au 30 avril 2009 : 36,6 M€ correspondant, selon l'arrêt du 6 décembre 2007, au « surcoût de l'acquisition » du GRAY d'ALBION ont été enregistrés dans un compte de capitaux propres au bilan consolidé, et 30,4 M€ correspondant, selon l'arrêt du 6 décembre 2007, au surplus d'intérêts d'emprunts payés pour financer cette acquisition, ont été enregistrés dans le compte de résultat consolidé en produit au poste « Autres revenus et charges ».

Le traitement comptable et fiscal de cette indemnité a été approuvé par le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, que la Société a consulté.

Contestation sur le montant des intérêts payés à la Société en exécution de l'arrêt du 6 décembre 2007

Pour éviter une nouvelle polémique, un actionnaire minoritaire ayant contesté le montant des intérêts versés à la Société en exécution de l'arrêt du 6 décembre 2007, Monsieur DESSEIGNE et ses enfants, qui sont les « débiteurs finaux » des condamnations prononcées par l'arrêt du 6 décembre 2007, en vertu de donations avec charge que leur mère leur avait consenties, ont réglé le 13 mars 2009 une somme supplémentaire de 1 288 774 d'euros correspondant au surplus d'intérêts calculés au taux majoré prévu par l'article L.313-1 du code monétaire et financier, sur la somme de 67 M€, pour la période du 22 février (date de l'expiration du délai de deux mois suivant la signification de l'arrêt à Monsieur DESSEIGNE) au 10 juillet 2008, date d'exécution de l'arrêt.

Monsieur DESSEIGNE et ses enfants ayant fait part de leur intention de saisir le juge de l'exécution d'une demande de suppression du taux d'intérêt majoré lors de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mars 2009, ce montant a été enregistré en produit constaté d'avance dans les comptes consolidés semestriels et fera l'objet d'un traitement comptable définitif lorsque le juge de l'exécution se sera prononcé sur cette question.

Résiliation du crédit à moyen terme souscrit le 8 juillet 2008

Le 8 juillet 2008, la Société avait obtenu un crédit moyen terme à échéance du 30 mai 2012 d'un montant de 30 M€ destiné exclusivement à financer be remboursement de l'indemnité à percevoir en exécution de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 6 décembre 2007 dans le cadre de la procédure relative à l'acquisition du GRAY D'ALBION, en cas de cassation de cet arrêt.

L'indemnité étant définitivement acquise à la Société en raison du rejet des pourvois formés contre l'arrêt du 6 décembre 2007, la Société a résilié le crédit à moyen terme souscrit le 8 juillet 2008.

Investissements rénovations et extensions

Après plusieurs semaines de travaux, le casino Croisette a ouvert au sein de la salle des machines à sous la mezzanine le 11 décembre 2008 dédiée à un espace de restauration/brasserie.

A la même date s'achevait le nouvel espace des jeux de tables, plus moderne, et permettant notamment une certaine mixité avec les machines à sous.

Le coût total de cette rénovation s'établit 1 700 k€ dont 715 k€ sur le premier semestre 2009.

L'hôtel Gray d'Albion a terminé le programme de rénovation des chambres, salles de bains et salles de séminaires pour un montant total de 5 500 K€, dont 2 349 k€ sur le premier semestre 2009

L'hôtel Majestic poursuit les travaux d'extension de la nouvelle aile qui offrira 44 chambres et suites supplémentaires, une salle plénière, un SPA. L'ouverture est prévue au printemps 2010. Un montant de 3 991 k€ a été enregistré en immobilisations encours au titre des travaux de ce premier semestre.

LES RESULTATS

Les comptes consolidés du Groupe SFCMC pour le premier semestre clos le 30 avril 2009 se présentent ainsi :

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008/2009	1 ^{er} semestre 2007/2008	Ecart en M€	Ecart en %
	2000/2009	2007/2000	1,10	
Chiffre d'affaires (*)	37.4	38,8	-1,3	-3.3%
Chiffre d'affaires net de prélèvement	25.7	23,6	+2.2	+9.2%
Excédent brut d'exploitation	-4.3	-5,8	+1.4	+24.8%
Résultat opérationnel	22.1	-9,7	+31.8	ns
Résultat net part du Groupe	15.3	-7,5	+22.8	ns
Marge brute d'autofinancement	-8.7	-7,8	-0.9	-11.5%

^(*) Le chiffre d'affaires représente les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux qui, sur la base du taux moyen annuel, sont déduits pour la détermination du chiffre d'affaires net.

Le chiffre d'affaires net du groupe sur le 1^{er} semestre 2009 s'élève à 25.7 M€ contre 23.6 M€ suile 1^{er} semestre 2008. Cette progression provient de trois effets majeurs :

- la fermeture temporaire de l'hôtel Majestic entre le 9 novembre 2007 et le 10 mars 2008. Sur cette même période, l'hôtel Majestic a généré sur l'exercice 2008 / 2009 un chiffre d'affaires de près de 7 M€,
- l'impact d'une crise économique profonde touchant l'ensemble de nos secteurs d'activité et engendrant une baisse massive de fréquentation.
- une poursuite des effets de l'interdiction de fumer dans les casinos depuis le 1er janvier 2008,

L'analyse pour les principales activités est la suivante :

Activité Casino

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008/2009	1 ^{er} semestre 2007/2008	Ecart en M€	Ecart en %
Activité jeux				
- Produit brut Machines à sous	18,8	22,6	-3,8	-16,7%
- Produit brut Jeux de table	1,0	2,8	-1,8	-63,6%
Total Produit brut	19,8	25,5	-5,7	-22,3%
- Prélèvements	11,7	15,2	+3,5	+22,9%
Chiffre d'affaires jeux net de prélèvement	8,1	10,3	-2.2	-20,6%
Activités périphériques aux jeux				
- Chiffre d'affaires restauration	3.0	2.8	+0,2	+10.%
- Chiffre d'affaires autres	-	0.1	-0.1	ns
Total activités périphériques	3,1	2.9	+0,2	+6.9%
Total chiffre d'affaires casino net de prélèvement	11,1	13,2	-1.9	-15,1%

La décroissance de l'activité des jeux constatée depuis deux exercices est fortement aggravée par une crise économique profonde qui s'est fait ressentir depuis septembre. Ainsi les machines à sous sont en retrait de près de 17% par rapport à l'exercice précédent. L'activité des jeux de table est en recul de 64% et est tout particulièrement pénalisée aux Princes. En effet la clientèle haut de gamme a fui cette salle de jeux , engendrant entre autre un risque de contrepartie plus important (le taux de chance du casino a chuté à 4.22%). Par ailleurs en 2008 un seul joueur avait perdu 1.2 m€ au Croisette.

Parmi les facteurs aggravants, les casinos subissent toujours les effets de l'interdiction de fumer depuis le 1^{er} janvier 2008, et au niveau des Princes les travaux menés par l'hôtel Stéphanie ont causé des dommages non négligeables à la salle VIP en mars et avril.

Le secteur restauration dégage un chiffre d'affaires de 3,1 M€, en croissance de 10% par rapport à l'exercice précédent, malgrè un nombre de participants en baisse significative sur la plupart des manifestations et grâce à un fort dynamisme commercial.

Activité hôtellerie

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2008/2009	1 ^{er} semestre 2007/2008	Ecart en M€	Ecart en %
Chiffre d'affaires hébergement	8.0	5,7	+2,3	+40,3%
Chiffre d'affaires restauration	4,3	3,3	+1,0	+30,3%
Chiffre d'affaires autres activités	2.3	1,5	+0,8	+53.3%
Total chiffre d'affaires hôtellerie	14,6	10,5	+4,2	+40,4%

Les deux semestres ne sont pas comparables du fait de la fermeture pour travaux de l'hôtel Majestic du 9 novembre 2007 et le 10 mars 2008, faisant apparaître de fait une hausse importante. Cette hausse reste cependant en deça des objectifs du groupe et à certains égards en deça des performances 2007.

Au cours du premier semestre, l'activité hébergement a été fortement affectée par le contexte économique actuel, et ce, sur tous les segments de clientèle.

Pour les deux hôtels, le taux d'occupation a atteint 47.2 % contre 54.4 % au 1^{er} semestre 2008 et ce en raison de la fermeture du Majestic en 2008, sur une période de faible activité. En revanche, le prix moyen chambre pour les deux hôtels a progressé de 7 % (220 € contre 205 € sur l'exercice précédent).

Par établissement la RMC du Majestic apparaît artificiellement en baisse (-16% de 299 à 250 €) car fermé sur des périodes de basse activité en 2008, en revanche le Gray accroît de 5% (de 150 à 159 €) la RMC grâce aux rénovations des chambres et salles de bains.

Cependant, en raison de la baisse du taux d'occupation, le RevPAR a diminué de - 7 % (100 € contre 107 € au 30 avril 2008).

Le chiffre d'affaires restauration subit plus fortement encore les effets de la crise, en particulier en activité banquets. Les revenus périphériques, à caractère publicitaire notamment, ont quant à eux fortement diminué.

Excédent brut d'exploitation consolidé

En millions d'euros	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre	Ecart en M€	Ecart en %	
	2008/2009	2006/2007			
Activité casino	-3.0	-2.5	-0,5	-20 %	
Activité hôtellerie	-2.0	-3.8	+1.8	+47 %	
Activité Structure & Holding (1)	+0.7	+0.5	+0.2	+41%	
Total	-4,3	-5.8	+1,5	+25 %	

^{(1):} Le secteur d'activité « Structure et Holding » regroupe l'entité juridique SCI 8 Cannes Croisette

L'excédent brut d'exploitation consolidé au 1er semestre 2009 s'élève à $-4.3 \, \mathrm{M} \in \mathrm{et}$ s'améliore de $+1.5 \, \mathrm{M} \in (+25 \, \%)$ par rapport au f^{er} semestre 2008. Cette amélioration est liée notamment à la hausse de chiffre d'affaires (cf. ci-dessus), tandis que sur la même période les charges d'exploitation sont bien maîtrisées.

Activité casino

L'excédent brut d'exploitation de l'activité Casino s'élève à $-3.0 \, \mathrm{M} \in \mathrm{au} \, \mathrm{f}^{\mathrm{r}}$ semestre 2009 contre $-2.5 \, \mathrm{M} \in \mathrm{au} \, \mathrm{f}^{\mathrm{r}}$ semestre 2008. La rentabilité de l'activité casino est immédiatement impactée par la baisse massive de fréquentation. En revanche, les charges d'exploitation restent maîtrisées afin de pallier au manque de chiffre d'affaires.

Activité hôtellerie

L'excédent brut d'exploitation de l'activité Hôtel à $-2 \, \mathrm{M} \in \mathrm{gagne} + 1,8 \, \mathrm{M} \in \mathrm{au}$ fr semestre 2009 par rapport au 1^{er} semestre 2008. Cette amélioration est la conséquence directe de la hausse importante du chiffre d'affaires (+4,2 $\, \mathrm{M} \in \mathrm{par}$ rapport au 30 avril 2008), mais cette performance reste décevante compte tenu des raisons énoncées plus haut. Afin de ne pas dégrader la rentabilité de l'hôtel, une gestion très serrée de l'ensemble des coûts (frais d'exploitation, extra, saisonniers, plannings) a été mise en place.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel à 22 m€ tient compte de l'indemnité versée (voir faits marquants) à hauteur de 30.4 m€.

Résultat net consolidé, part du Groupe

Le résultat financier est positif à près de 1 m€ contre -3.3 M€ en 2008. Il tient compte des intérêts légaux versés sur l'indemnité, soit 1.5 m€, les intérêts perçus au titre du placement en compte à terme de 27 m€ (voir faits marquants) soit0.4 M€. Exceptéces éléments, les charges financières diminuent

par rapport au semestre précédent compte tenu de la forte baisse de l'endettement du groupe sur cette même période d'une part et d'autre part de la baisse des taux.

L'impôt Groupe constitue une charge de 7.8 m€ compte tenu notamment de l'incidence de l'indemnité, imposable à hauteur de 30.4 m€ d'une part et d'autre part de la reprise de l'impôt différé actif calculé sur le déficit fiscal, utilisé ce semestre .

Dans ces conditions, le résultat net part du Groupe s'établit à 15.3 M€ contre – 7.5 M€ à fin avril 2008.

Situation financière

L'endettement net du Groupe SFCMC au 30 Avril 2009 s'élève à 30.6 M€ contre 13.5 M€ au 31 Octobre 2008.

Cette augmentation est liée à :

- la crise économique diminuant fortement les rentrées de trésorerie
- l'effet de saisonnalité de l'activité, traduite par une utilisation des découverts autorisés
- aux travaux de rénovation et d'extension réalisés sur le 1^{er} semestre 2009 à l'hôtel Majestic, hôtel du Gray d'Albion et au casino Croisette, entraînant le tirage complémentaire des lignes disponibles

En fin d'exercice, le groupe prévoit de faire face à ses engagements financiers.

LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Règlement définitif de la procédure relative à l'acquisition du Gray d'Albion

Cf. Faits marquants du semestre

Recours concernant la concession du 3e casino de Cannes

Par délibération du 20 mars 2003, la Ville de Cannes a retenu la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes en qualité de délégataire de service public pour la concession de l'exploitation du troisième casino à Cannes dans les locaux de l'hôtel Noga Hilton et a prévu que le contrat de concession serait cédé à la Société Casinotière du Littoral Cannois, filiale à plus de 99 % de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

Cette délibération a fait l'objet de deux recours en annulation pendants devant le Tribunal administratif de Nice, introduits par deux des concurrents évincés.

Un de ces mêmes concurrents avait également introduit devant le Tribunal administratif de Nice une autre requête tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 29 juillet 2003 par lequel le Ministre de l'intérieur a accordé une autorisation de jeux à la Société Casinotière du Littoral Cannois.

Ce concurrent s'est finalement désisté de ce recours avant l'audience, en même temps qu'il se désistait du recours formé contre la délibération du 20 mars 2003. Le Tribunal lui en a donné acte par un jugement unique du 22 septembre 2006.

Le premier recours a pour sa part donné lieu à un jugement du 22 septembre 2006 aux termes duquel le Tribunal administratif de Nice a, conformément aux conclusions du Commissaire du gouvernement, rejeté l'ensemble des moyens soulevés à l'encontre de la délibération du 20 mars 2003.

Le requérant a interjeté appel de cette décision le 17 novembre 2006.

L'affaire a été jugée par la Cour administrative d'appel de Marseille en date du 6 octobre 2008. Cette instance a rejeté l'intégralité des demandes formulées par le requérant.

A notre connaissance, aucun pourvoi n'a été formé à ce jour.

Litiges sociaux : Unicité de l'instance

A ce jour, 5 dossiers concernent l'unicité de l'instance :

- Pour 4 d'entre eux, la Cour de Cassation a cassé la décision de la Cour d'Appel d'Aix en Provence qui avait rejeté les demandes des salariés sur le fondement de l'unicité de l'instance. Tous les dossiers ont été renvoyés et plaidés devant la Cour d'Appel de renvoi de Nîmes et tous se sont soldés par une condamnation à titre exécutoire de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes. Le montant des condamnations de ces dossiers s'élèvant à 521 K€ a été totalement réglé et pris en compte sur l'exercice 2007. Contestant le montant même du calcul de l'indemnité, les salariés concernés ont fait un nouveau pourvoi en cassation. Par la suite, la Cour de Cassation a cassé la décision de la Cour d'Appel uniquement sur le montant de l'indemnité de licenciement et a renvoyé devant la Cour d'Appel d'AIX en Provence pour fixer le montant. La société a proposé un accord sur le montant de l'indemnité de licenciement des salariés afin de payer, quitte à faire juger le paiement satisfactoire par la Cour d'Appel. Cette proposition a été refusée par les salariés concernés. L'audience de la Cour d'Appel d'Aix s'est tenu le 26 mai 2009. La mise en délibéré est prévue le 9 juillet 2009.
- Pour le 5ème dossier, le juge départiteur (conseil des prud'hommes) a déclaré irrecevables les nouvelles demandes introduites par le salarié en application du principe de l'unicité de l'instance. En appel, l'affaire a fait l'objet d'une radiation puis a été ré-enrolée par la partie adverse ; l'audience devant la cour d'appel d'Aix en Provence est prévue le 15 juin 2009.

AUTRES PROCEDURES

A la connaissance de la société SFCMC il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière de la société et de ses filiales.

EVENEMENTS POST-CLOTURE ET PERSPECTIVES

Perspectives

Les perspectives d'activité restent incertaines, et soumises à la sortie de crise économique mondiale. La saison estivale sera déterminante à la fois pour le secteur hôtelier et casinotier. Les travaux d'extension engagés depuis 2007 sur l'hôtel Majestic se poursuivent normalement. Il en est de même pour l'hôtel Gray d'Albion qui a terminé un important programme de rénovation au printemps ; programme qui sera complété par la rénovation du hall dans les mois à venir.

Une fois l'ensemble de ces travaux réalisés, l'intégralité des hôtels du groupe auront été entièrement rénovés, en grande partie à contre cycle, ce qui leur procurera une capacité de rebond et un avantage concurrentiel significatif lors de la reprise économique.

La rénovation du Palais des Festivals et de ses abords qui débute en juin aura un impact négatif certain sur l'activité commerciale du casino Croisette, qui en sera perturbée pendant plusieurs mois. Compte tenu du contexte, des actions sont menées pour améliorer l'attractivité du produit et des salles dans chacun des casinos du Groupe.

Des discussions sont actuellement en cours au niveau gouvernemental qui devraient aboutir à des mesures d'allègement des prélèvements sur les jeux, permettant notamment à la profession de compenser partiellement l'impact très pénalisant de l'interdiction de fumer. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé la légalisation de certains jeux d'argent sur internet au 1er janvier 2010 mettant ainsi fin à une concurrence déloyale.

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL RESUME

ACTIF

En milliers d'euros	Note		30/04/2009 amort.		31/10/2008	
Zirimmore d'edites	74010	Brut	& provisions	net	net	
Immobilisations incorporelles		6 936	(2 649)	4 287	4 458	
Immobilisations corporelles		413 342	(101 193)	312 149	308 204	
Actifs financiers non courants		605	-	605	665	
Actif immobilisé		420 883	(103 842)	317 041	313 327	
ACTIF NON COURANT		420 883	(103 842)	317 041	313 327	
Stocks		643	_	643	805	
Clients et comptes rattachés		6 810	(2 593)	4 217	4 095	
Autres débiteurs		9 945	(57)	9 888	9 687	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	30 135	-	30 135	30 341	
ACTIF COURANT		47 533	(2 650)	44 883	44 928	
TOTAL ACTIF		468 416	(106 492)	361 924	358 255	

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL RESUME

PASSIF

En milliers d'euros	Note	30/04/2009	31/10/2008
Capital	4	2 102	2 102
Primes		28 435	28 435
Réserves		129 768	96 002
Réserves de juste valeur		(518)	(202)
Réserves de pertes et gains actuariels		232	232
Résultat de l'exercice		15 344	(2 834)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		175 363	123 735
Intérêts minoritaires		5 197	5 427
CAPITAUX PROPRES		180 560	129 162
	_	47.000	00.004
Emprunts et dettes financières LT	5	47 006	32 961
Impôts différés passif		86 122	82 559
Provisions, autres passifs et charges à caractère non courant	6.1	1 455	1 361
Passifs financiers non courants	6.1	715	231
PASSIF NON COURANT		315 858	246 274
Fournisseurs		6 240	10 685
Autres tiers et impôts société		25 680	90 061
Provisions, autres passifs et charges à caractère courant	6.1	461	317
Emprunts et dettes financières CT	5	13 685	10 918
PASSIF COURANT		46 066	111 981
TOTAL PASSIF		361 924	358 255

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL RESUME

7	37 398 (11 685) 25 713	(31 038) 73 853	38 783 (15 152)
	25 713	,	(15 152)
		73 853	
	(1 635)		23 631
	(1 635)	(3 884)	(1 182)
	` ,	` ,	(16 440) (1 733)
	(9 318)	(22 494)	(10 040)
7	(4 349)	6 687	(5 764)
	(3 934)	(7 511)	(3 982)
	(8 283)	(824)	(9 746)
	30 400	(11)	(11)
	22 117	(835)	(9 757)
	950	(3 312)	(1 925)
	23 067	(4 147)	(11 682)
	(7 809)	1 430	4 016
	15 258	(2 717)	(7 666)
	(86)	117	(188)
	15 344	(2 834)	(7 478)
	175 182	175 182	175 182
	87,1 87,1	,	-43,8 -43,8
	7	7 (4 349) (3 934) (8 283) 30 400 22 117 950 23 067 (7 809) 15 258 (86) 15 344 175 182 87,1	(1 649) (3 285) (9 318) (22 494) 7 (4 349) 6 687 (3 934) (7 511) (8 283) (824) 30 400 (11) 22 117 (835) 950 (3 312) 23 067 (4 147) (7 809) 1 430 15 258 (2 717) (86) 117 15 344 (2 834) 175 182 175 182 87,1 -15,5

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUME

007/2008 emestre
(7 666)
(134)
(7 800)
1 992
29
(5 779)
(800) (8 330)
(14 909)
(10 006)
(1 717)
-
25
24
-
3 607
(8 067)
-
(195)
(1 137)
15 330
-
13 998
(8 978)
2 644
(6 334)
-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUME

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Réserves liées à la variation des gains et pertes actuariels	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
01/11/2007	2 102	28 435	92 524	61	96	3 478	126 696	5 505	132 201
Emission d'actions Réduction de capital Affectation résultat			3 478			(3 478)			
Frais d'émission augmentation de capital Distribution dividendes Gains et pertes actuariels non financés par situa Variation des écarts de conversion	ation nette							(195)	(195)
Résultat Variation de périmètre et pourcentage d'intérêts Variation de juste valeur des instruments financ					(59)	(7 478)	(7 478) (59)	(188)	(7 666) (59)
30/04/2008	2 102	28 435	96 002	61	37	(7 478)	119 159	5 122	124 281

	01/11/2008	2 102	28 435	96 002	232	(202)	(2 834)	123 735	5 427	129 162
Emission d'actions										
Réduction de capital										
Variation de valeur (1)				36 600				36 600		36 600
Affectation résultat				(2 834)			2 834			
Frais d'émission augmentation	on de capital									
Distribution dividendes									(144)	(144)
Gains et pertes actuariels no		uation nette								
Variation des écarts de conv	ersion									
Résultat							15 344	15 344	(86)	15 258
Variation de périmètre et pou										
Variation de juste valeur des	instruments finance	ciers				(316)		(316)		(316)
	30/04/2009	2 102	28 435	129 768	232	(518)	15 344	175 363	5 197	180 560

⁽¹⁾ La variation de valeur correspond à la prise en compte du jugement rendu par la cour de Cassation le 14 janvier 2009 relatif à la procédure d'acquisition du Gray d'Albion (voir note 1).

Introduction

La Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ses filiales exploitent deux hôtels et deux casinos dans la ville de Cannes.

La société est une société anonyme dont le siège social est situé au :

1, espace Lucien Barrière – 06400 Cannes.

L'action SFCMC est cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA.

Ces informations financières consolidées semestrielles résumées ont été arrêtées par le Conseil d'Administration le 19 juin 2009

Le chiffre d'affaires recouvre le produit brut des jeux, les activités de restauration, les activités hôtelières et toute autre activité annexe.

Les prélèvements sur les jeux représentent le prélèvement communal, le prélèvement de l'Etat fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux.

Le prélèvement semestriel sur les jeux est enregistré sur la base d'un taux moyen annuel estimé dans la mesure où le résultat de l'application du barème progressif légal à fin avril n'est pas représentatif des prélèvements que le Groupe devrait supporter en fin d'exercice.

Le groupe SFCMC constate des variations saisonnières sur ses activités qui peuvent affecter, d'un trimestre à l'autre, le niveau de chiffre d'affaires et des charges. Ainsi les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'année. Les mois d'août et de mai (Festival International du Film) restent les mois les plus forts en terme d'activité. Le mois de décembre est le mois le plus faible, notamment en raison de la fermeture annuelle des hôtels Majestic et Gray d'Albion. Il faut noter également que l'hôtel Majestic a été fermé exceptionnellement du 9 novembre 2007 au 10 mars 2008 afin de procéder à d'importants travaux de rénovation. Cependant, le caractère saisonnier de l'activité est atténué par les nombreux congrès et festivals qui animent la ville tout au long de l'année. Cannes est la seconde ville française de congrès, après Paris.

Note 1

Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés portant sur la période de 6 mois close au 30 avril 2009 ont été établis conformément à la norme IAS 34 «Information Financière Intermédiaire». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations financières requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2008, établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm),

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels aux 31 octobre 2008, telle qu'exposées dans les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2008.

Aucune nouvelle norme, interprétation et amendement aux normes publiées ne sont d'application obligatoire au 1er novembre 2008.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2008-2009.

Note 2

Evènements significatifs du semestre

Règlement définitif de la procédure relative à l'acquisition du Gray d'Albion

Par un arrêt du 6 décembre 2007, la Cour d'appel de Paris a condamné Monsieur Dominique DESSEIGNE, du chef de complicité de l'abus de biens sociaux imputé à son épouse décédée, solidairement avec Monsieur Jean-Marc OURY, à payer 67 M€ de dommages intérêts avec intérêts au taux légal à compter du prononcé de l'arrêt à SFCMC, ainsi que 185 K€ au tire de l'article 475-1 du code de procédure pénale à Messieurs Alain BUCKEL et Jean-Marie LATTES.

Cet arrêt est devenu définitif, le 14 janvier 2009, avec le rejet par la chambre criminelle de la Cour de cassation des pourvois formés à son encontre.

Utilisation et traitement comptable de l'indemnité perçue.

Le 10 juillet 2008, la Société a reçu, en exécution de l'arrêt du 6 décembre 2007, 68 543 179 euros, dont 1 543 179 euros d'intérêts de retard calculés sur la somme de 67 M€, au taux de l'intérêt légal, pour la période du 6 décembre 2007 inclus au 10 juillet 2008 inclus.

La Société a utilisé une partie de cette somme pour rembourser un crédit relais de 40 M€, qui venait à échéance fin août 2008, et placé le surplus sur un compte à terme, dans l'attente de la décision de la Cour de cassation. Les intérêts de ce placement s'élevaient à 0,4 M€ au 31 octobre 2008 ainsi qu'au 30 avril 2009.

L'indemnité allouée par l'arrêt du 6 décembre 2007 a fait l'objet d'un traitement comptable provisoire, au passif du bilan en produits constatés d'avance, dans les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2008, parce que cet arrêt n'était pas définitif lors de l'arrêté des comptes.

Elle fait l'objet d'un traitement comptable définitif dans les comptes consolidés semestriels clos au 30 avril 2009 : 36,6 M€ correspondant, selon l'arrêt du 6 décembre 2007, au « surcoût de l'acquisition » du GRAY d'ALBION ont été reclassés au passif dans un compte de capitaux propres s'agissant d'une indemnité liée à une entrée de périmètre initialement comptabilisée en 1991, et 30,4 M€ correspondant, selon l'arrêt du 6 décembre 2007, au surplus d'intérêts d'emprunts payés pour financer cette acquisition, ont été enregistrés dans le compte de résultat consolidé en produit au poste « Autres revenus et charges ».

Le traitement comptable et fiscal de cette indemnité a été approuvé par le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, que la Société a consulté.

Contestation sur le montant des intérêts payés à la Société en exécution de l'arrêt du 6 décembre 2007

Pour éviter une nouvelle polémique, un actionnaire minoritaire ayant contesté le montant des intérêts versés à la Société en exécution de l'arrêt du 6 décembre 2007, Monsieur DESSEIGNE et ses enfants, qui sont les « débiteurs finaux » des condamnations prononcées par l'arrêt du 6 décembre 2007, en vertu de donations avec charge que leur mère leur avait consenties, ont réglé le 13 mars 2009 une somme supplémentaire de 1 288 774 d'euros correspondant au surplus d'intérêts calculés au taux majoré prévu par l'article L.313-1 du code monétaire et financier, sur la somme de 67 M€, pour la période du 22 février (date de l'expiration

du délai de deux mois suivant la signification de l'arrêt à Monsieur DESSEIGNE) au 10 juillet 2008, date d'exécution de l'arrêt.

Monsieur DESSEIGNE et ses enfants ayant fait part de leur intention de saisir le juge de l'exécution d'une demande de suppression du taux d'intérêt majoré lors de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mars 2009, ce montant a été enregistré en produit constaté d'avance dans les comptes consolidés semestriels et fera l'objet d'un traitement comptable définitif lorsque le juge de l'exécution se sera prononcé sur cette question.

Résiliation du crédit à moyen terme souscrit le 8 juillet 2008

Le 8 juillet 2008, la Société avait obtenu un crédit moyen terme à échéance du 30 mai 2012 d'un montant de 30 M€ destiné exclusivement à financer le remboursement de l'indemnité à percevoir en exécution de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 6 décembre 2007 dans le cadre de la procédure relative à l'acquisition du GRAY D'ALBION, en cas de cassation de cet arrêt.

L'indemnité étant définitivement acquise à la Société en raison du rejet des pourvois formés contre l'arrêt du 6 décembre 2007, la Société a résilié le crédit à moyen terme souscrit le 8 juillet 2008.

Investissements rénovations et extensions

Après plusieurs semaines de travaux, le casino Croisette a ouvert au sein de la salle des machines à sous la mezzanine le 11 décembre 2008 dédiée à un espace de restauration/brasserie.

A la même date s'achevait le nouvel espace des jeux de tables, plus moderne, et permettant notamment une certaine mixité avec les machines à sous.

Le coût total de cette rénovation s'établit 1 700 k€ dont 715 k€ sur le premier semestre 2009.

L'hôtel Gray d'Albion a terminé le programme de rénovation des chambres, salles de bains et salles de séminaires pour un montant total de 5 500 K€, dont2 349 k€ sur le premier semestre 2009

L'hôtel Majestic poursuit les travaux d'extension de la nouvelle aile qui offrira 44 chambres et suites supplémentaires, une salle plénière, un SPA. L'ouverture est prévue au printemps 2010. Un montant de 3 991 k€ a été enregistré en immobilisations en cours au titre des travaux de ce premier semestre.

Note 3 Périmètre et variation de périmètre

NOM ET ADRESSE		% d'intérêts		Mod		
	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008
Hôtel Majestic S.A.	95,94%	95,94%	95,94%	Globale	Globale	Globale
Hôtel Gray d'Albion S.A.	99,84%	99,84%	99,84%	Globale	Globale	Globale
Société Casinotière du Littoral Cannois S.A.	99,81%	99,81%	99,99%	Globale	Globale	Globale
SCI 8 Cannes Croisette	99,90%	99,90%	99,90%	Globale	Globale	Globale

Note 4
Capital social - Actionnariat

	Nombre d'actions			% du Capital			% En Droit de vote (1)		
	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008
Famille Barrière Desseigne	122 879	122 876	117 202	70,1%	70,1%	66,9%	82,0%	82,0%	80,0%
Casinvest	40 894	40 894	-	23,3%	23,3%	-	14,0%	14,0%	-
Amber Master Fund	-	-	40 192	-	-	22,9%	-	-	13,8%
Public	11 409	11 412	17 788	6,5%	6,5%	10,2%	4,0%	4,0%	6,2%
TOTAL	175 182	175 182	175 182	100%	100%	100%	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Note 5 Emprunts et dettes financières

Note 5.1 Répartition par nature

En milliers d'euros	30/04/2009	31/10/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	52 754	38 816
Autres emprunts et dettes financières (1)	608	561
Découverts bancaires et concours bancaires courants	7 329	4 502
Dettes financières	60 691	43 879
Intérêts courus à recevoir	39	371
Disponibilités	30 096	29 970
Trésorerie active	30 135	30 341
Dette nette	30 556	13 538

⁽¹⁾ Les autres emprunts et dettes financières correspondent exclusivement aux cautions perçues sur les locations de boutiques.

Note 5.2 Répartition par échéances

En milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	au-delà	Total
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	6 350	8 350	10 350	12 850	12 850	2 000	52 750
Intérêts courus non échus	4	-	-	-	-	-	4
Emprunts, dettes financières diverses	-	-	-	-	-	608	608
Découverts bancaires et concours bancaires courants	7 329	-	-	-	-	-	7 329
TOTAL	13 683	8 350	10 350	12 850	12 850	2 608	60 691

Note 5.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	30/04/2009	31/10/2008
Dettes garanties par des sûretés réelles ou autres (cf. note 8.1) Dettes non garanties	58 615 1 464	43 221 31
TOTAL	60 079	43 252

Note 5.4 Lignes de crédit et découverts confirmés

En milliers d'euros	Disponibles	Utilisées	Non utilisées
Encours de crédit moven terme	62 375	59 914	2 461

Echéancier des lignes de crédit disponibles non utilisées et découverts confirmés

En milliers d'euros		30/04/2009
2009		461
2010		-
2011		-
2012		-
2013		-
Au-delà		2 000
	TOTAL	2 461

Provisions, autres passifs et charges

Variation de la période (En milliers d'euros)

	31/10/2008	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Ecart de conversion et variation de périmètre	Autres	30/04/2009
Provisions pour retraites	1 361	94	-	-		-	1 455
Provisions à caractère non courant	1 361	94	-		-	-	1 455
	31/10/2008	Dotation	Reprise avec	Reprise	Ecart de	Autres	30/04/2009

	31/10/2008	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Ecart de conversion et variation de périmètre	Autres	30/04/2009
Provisions pour litiges sociaux	317	173	_	(29)	_	_	461
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	•	-	-	-
Provisions à caractère courant	317	173	-	(29)	-	-	461

Note 6.2 Impact net des charges encourues, hors impôts

		Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Total
Exploitation		267	-	(29)	238
Financier		-	-	-	-
Exceptionnel		-	-	-	-
	TOTAL	267	-	(29)	238

Note 7 Informations par secteur d'activité

	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008
Chiffre d'affaires			
Jeux	19 759	53 004	25 541
Restauration	2 995	5 344	2 811
Autres	17	25	13
Total Casinos	22 771	58 373	28 365
Hébergement	8 451	30 501	5 670
Restauration	4 364	11 818	3 265
Autres	1 812	4 199	1 483
Total Hôtellerie	14 627	46 518	10 418
Structure et holding (1)	_	_	_
Total Chiffre d'Affaires	37 398	104 891	38 783

	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008
Excédent brut d'exploitation			
Casinos	(3 079)	(2 639)	(2 446)
Hôtellerie	(1 953)	8 710	(3 802)
Structure et holding (1)	683	616	484
Total EBE	(4 349)	6 687	(5 764)

Dotations aux amortissements	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008
Casinos Hôtellerie	(1 656) (2 040)	(3 532) (3 709)	(1 853) (1 927)
Total Dotations aux amortissements	(3 696)	(7 241)	(3 780)

Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008
Casinos	15 805	14 916	15 400
Hôtellerie	281 412	278 527	274 193
Structure et holding (1)	19 219	19 219	19 219
Total écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles	316 436	312 662	308 812

Investissements	30/04/2009	31/10/2008	30/04/2008
2 :		0.400	1.011
Casinos	755	2 409	1 214
Hôtellerie	6 786	18 030	10 290
Structure et holding (1)	-	219	219
Total Investissements	7 541	20 658	11 723
dont investissements sur actifs existants	1 156	2 275	1 417
dont investissements de rénovation	2 394	11 516	8 574
dont investissements de développement	3 991	6 867	1 732

⁽¹⁾ Le secteur d'activité "Structure et holding" regroupe l'entité juridique SCI 8 Cannes Croisette.

Note 8 Engagements hors bilan

Note 8.1 Nantissements et hypothèques

En milliers d'euros					
Type de garantie	Date de début	Date de fin	Montant d'origine	Engagement au 30/04/2009	Engagement au 31/10/2008
Nantissement de 19 375 actions de l'HOTEL MAJESTIC, soit 31,34% du capital	29/10/03	25/10/13	25 000	22 500	20 000
Nantissement de 680 actions de l'HOTEL GRAY D'ALBION, soit 18,37% du capital	13/03/06	31/03/13	9 000	8 000	8 000
Nantissement de 755 actions de l'HOTEL GRAY D'ALBION, soit 20,41% du capital	08/07/08	30/05/15	10 000	8 000	-
Nantissement de 7 750 actions de l'HOTEL MAJESTIC, soit 12,53% du capital	13/01/06	25/10/13	10 000	8 750	8 750
Nantissement de 3 875 actions de l'HOTEL MAJESTIC, soit 6,27% du capital	15/04/08	25/10/13	5 500	5 500	2 000
Nantissement de 4 406 actions de l'HOTEL MAJESTIC, soit 7,12% du capital (1)	28/10/96	permanent	6 100	5 865	4 471
Total			65 600	58 615	43 221

⁽¹⁾ Engagements donnés sur découverts bancaires

Les autres nantissements se rapportent à des emprunts bancaires.

Note 8.2 Cautions et contregaranties

En milliers d'euros						
Type de garantie	Date de début	Date de fin	Montant d'origine	Encours au 30/04/2009	Engagement au 30/04/2009	Engagement au 31/10/2008
Engagements donnés:						
Location immobilière	07/03/05	30/11/10	9	9	9	9
SEMEC	18/02/05	22/01/06	2	2	2	2
Ville de Cannes - concession Casino Les Princes	04/08/03	30/06/21	1 000	1 000	1 000	1 000
Ville de Cannes- concession de plage	27/02/04	31/12/09	66	66	66	66
Ville de Cannes- concession de plage	22/09/03	31/12/17	36	43	43	43
Préfecture des AM - habilitation touristique	10/09/03	Sans limitation	4	4	4	4
Banque de France - changeur manuel	19/06/08	Sans limitation	38	38	38	38
	Total		1 155	1 162	1 162	1 162

Note 8.3 Autre engagement donné

En milliers d'euros	Engagement au 30/04/09	Engagement au 31/10/08
Engagement de construction et de travaux SCLC	7 756	8 286
	Total 7 756	8 286

Ces engagements s'inscrivent dans le cadre des obligations prises initialement vis-à-vis de la ville et s'élèvent à 22 515 K€ y compris les machines à sœus.

Note 8.4 Contrats de location simple

En milliers d'euros	Location simple non résiliable
2009	248
2010	217
2011	111
2012	69
2013	67
Au-delà	38
Total	750

Note 8.5 Echéancier des paiements futurs sur contrats

En milliers d'euros		Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Dettes à long terme (cf note 5.2)		6 350	44 400	2 000	52 750
Contrats de location simple (cf note 8.4)		248	464	38	750
Contrat de concession (cf a)		1 455	15 949	12 456	29 860
Autres obligations contractuelles ou commerciales (cf b)		942	7 679	16 716	25 337
	Total	8 995	68 492	31 210	108 697

⁽a) Loyers immobiliers de concessions, engagements relatifs aux cahiers des charges des casinos y compris engagement de construction et de travaux

Le cahier des charges de la concession définit un certain nombres d'obligations relatives au développement touristique de la ville ainsi qu'à la participation à l'effort artistique et culturel notamment. La contribution fixe des casinos s'élève à ce titre à 7 763 K€ sur la durée résiduelle des deux concessions (SFCMC: 31/10/2015 - SCLC: 10/04/2021).

Note 8.6 Droits individuels à formation

Volumes d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis: 37 515 Volumes d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande: 34 673

⁽b) Autres loyers immobiliers

Note 9 Eléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	2008/2009 Semestre		
	SAS Groupe Lucien Barrière	Société d'exploitation de la marque Le Fouquet's	
Coûts nourriture et boisson Charges d'exploitation	272 (1 006)	- (35)	

Note 10

Litiges et autres faits exceptionnels

Recours concernant la concession du 3ème Casino de Cannes

Par délibération du 20 mars 2003, la Ville de Cannes a retenu la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes en qualité de délégataire de service public pour la concession de l'exploitation du troisième casino à Cannes dans les locaux de l'hôtel Noga Hilton et a prévu que le contrat de concession serait cédé à la Société Casinotière du Littoral Cannois, filiale à plus de 99 % de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

Cette délibération a fait l'objet de deux recours en annulation pendants devant le Tribunal administratif de Nice, introduits par deux des concurrents évincés.

Un de ces mêmes concurrents avait également introduit devant le Tribunal administratif de Nice une autre requête tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 29 juillet 2003 par lequel le Ministre de l'intérieur a accordé une autorisation de jeux à la Société Casinotière du Littoral Cannois.

Ce concurrent s'est finalement désisté de ce recours avant l'audience, en même temps qu'il se désistait du recours formé contre la délibération du 20 mars 2003. Le Tribunal lui en a donné acte par un jugement unique du 22 septembre 2006.

Le premier recours a pour sa part donné lieu à un jugement du 22 septembre 2006 aux termes duquel le Tribunal administratif de Nice a, conformément aux conclusions du Commissaire du gouvernement, rejeté l'ensemble des moyens soulevés à l'encontre de la délibération du 20 mars 2003

Le requérant a interjeté appel de cette décision le 17 novembre 2006.

L'affaire a été jugée par la Cour administrative d'appel de Marseille en date du 6 octobre 2008. Cette instance a rejeté l'intégralité des demandes formulées par le requérant.

A notre connaissance, aucun pourvoi n'a été formé à ce jour.

Règlement définitif de la procédure relative à l'acquisition du Gray d'Albion

(Voir faits marquants)

Autres litiges

Unicité de l'instance

A ce jour, 5 dossiers concernent l'unicité de l'instance :

- Pour 4 d'entre eux, la Cour de Cassation a cassé la décision de la Cour d'Appel d'Aix en Provence qui avait rejeté les demandes des salariés sur le fondement de l'unicité de l'instance. Tous les dossiers ont été renvoyés et plaidés devant la Cour d'Appel de renvoi de Nîmes et tous se sont soldés par une condamnation à titre exécutoire de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes. Le montant des condamnations de ces dossiers s'élèvant à 521 K€ a été totalement réglé et pris en compte sur l'exercice 2007. Contestant le montant même du calcul de l'indemnité, les salariés concernés ont fait un nouveau pourvoi en cassation. Par la suite, la Cour de Cassation a cassé la décision de la Cour d'Appel uniquement sur le montant de l'indemnité de licenciement et a renvoyé devant la Cour d'Appel d'AIX en Provence pour fixer le montant. La société a proposé un accord sur le montant de l'indemnité de licenciement des salariés afin de payer, quitte à faire juger le paiement satisfactoire par la Cour d'Appel. Cette proposition a été refusée par les salariés concernés. L'audience de la Cour d'Appel d'Aix s'est tenue le 26 mai 2009. Le délibéré est prévu le 9 juillet 2009.
- Pour le 5ème dossier, le juge départiteur (conseil des prud'hommes) a déclaré irrecevables les nouvelles demandes introduites par le salarié en application du principe de l'unicité de l'instance. En appel, l'affaire a fait l'objet d'une radiation puis a été ré-enrolée par la partie adverse ; l'audience devant la cour d'appel d'Aix en Provence est prévue le 15 juin 2009.

Note 11 **Evénements postérieurs à la clôture**

NEANT

PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FIDEXCO - FRANCE 19 Avenue Auber 06000 NICE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009

Aux actionnaires **Société Fermière du Casino Municipal de Cannes** 1, Espace Lucien Barrière 06400 Cannes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, relatifs à la période du 1 novembre 2008 au 30 avril 2009 tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009 Page 2

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nice et Neuilly-sur-Seine, le 26 juin 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FIDEXCO - FRANCE

Bernard Gainnier

Philippe Matheu